

Daniel Vandevair, ancien médecin du travail aujourd'hui Bénévole Patient Expert à l'AFD 14 61 NC

Ancien médecin du travail, Daniel Vandevair met aujourd'hui son expérience au service des personnes vivant avec un diabète. Bénévole Patient Expert au sein de l'Association des Diabétiques du Calvados-Orne-Nord Cotentin (AFD 14-61 NC), il poursuit un engagement de longue date contre les discriminations liées à la maladie.

Durant sa carrière professionnelle, Daniel Vandevair a dû déclarer certaines personnes inaptes à pratiquer leur métier. Décision souvent difficile pour cet homme qui a toujours œuvré pour faire évoluer la réglementation, et notamment l'insertion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail.

Une vocation née du regard porté sur le handicap

« J'ai toujours été éduqué à porter un regard sur les personnes en situation de handicap, et à essayer de leur apporter une compensation », raconte Daniel Vandevair. C'est ce regard qui l'a orienté vers la médecine, puis, parce qu'il aimait aussi la technique, vers la médecine du travail et l'ergonomie, qu'il approfondit au Conservatoire national des arts et métiers. Un choix dont il ne s'est jamais lassé : « J'ai pris beaucoup de plaisir à exercer ce métier, tant pour les vrais échanges humains que pour la recherche de solutions afin d'améliorer la santé et le bien-être au travail des salariés. »

Tout au long de sa carrière, il rejoint plusieurs groupes de travail engagés pour faire évoluer la réglementation sur le handicap, avec une volonté : favoriser l'insertion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail.

En 2012, la Fédération fait appel au Dr Vandevair

En 2012, la Fédération fait appel au Dr Vandevair, pour apporter ses compétences et son éclairage de terrain au référent juridique de la Fédération sur les discriminations liées au diabète au sein du monde professionnel. Il collabore ainsi, aux côtés notamment de Laura Phirmis, à la rédaction du Livre Blanc *Diabète et travail : Propositions pour en finir avec les discriminations*, porté à l'époque par le président de la Fédération Gérard Raymond. Voulue comme la première action officielle de la Fédération sur le sujet, cette publication vise à alerter sénateurs, députés et ministres sur les freins réglementaires, publics comme privés, qui empêchaient les personnes vivant avec un diabète de type 1, de type 2 d'exercer certains métiers.

Ce travail de longue haleine a porté ses fruits : il a contribué au changement de réglementation sur le permis de conduire et sur les critères d'aptitude au travail, notamment en limitant les discriminations liées à la maladie, et en faisant évoluer l'employabilité et le maintien dans l'emploi de ces derniers.

De son côté, Daniel se souvient notamment du cas d'un chauffeur de car scolaire atteint d'un diabète déséquilibré à qui la réglementation de l'époque lui aurait interdit la détention d'un permis de conduire poids lourds s'il était mis sous insuline. En accord avec le diabétologue qui le suivait et avec le salarié lui-même, Daniel choisit de déclarer cet homme apte à poursuivre sa profession avec un diabète mieux équilibré avec un passage sous insuline, plutôt que de le déclarer inapte à trois ans de la retraite. « C'était un deal à trois », résume-t-il. Le chauffeur a terminé sa carrière sans encombre, avec un diabète mieux traité. Cet engagement en faveur des personnes vivant avec un diabète ne s'est pas arrêté avec sa retraite. « Grâce à l'action de la Fédération Française des Diabétiques, la loi sur les incompatibilités médicales à la conduite des véhicules à moteur, a évolué. Elle est moins restrictive maintenant », observe-t-il.

Un engagement associatif au sein de l'AFD 14 61 NC

À 74 ans, Daniel poursuit aujourd'hui son engagement au sein de l'AFD 14 61 NC. Diagnostiqué d'un diabète de type 2 en 2022, le père de trois enfants et grand-père de six petits-enfants, n'a pas ménagé son temps depuis qu'il a poussé la porte de l'association.

Formé comme Bénévole Actif puis comme [Bénévole Patient Expert](#), titulaire d'une certification universitaire sur la démocratie en santé, il est aujourd'hui membre du bureau de son association et a été nommé vice-président en juin 2026. Entre les mails, les actions de terrain et les permanences, il y consacre au moins trois jours par semaine. « *Je me suis laissé happer, mais je l'admets tout à fait : je n'ai opposé aucune résistance* », sourit-il.

Désormais représentant des usagers au sein du Conseil Territorial de Santé (CTS) de l'Agence régionale de santé (ARS) du Calvados, sa retraite lui a permis d'explorer d'autres formes d'engagements.

L'évolution de la perception des personnes vivant avec un diabète au fil des années

Pour Daniel Vandevor, les traitements ont considérablement évolué ces dernières décennies, à commencer par l'arrivée des capteurs de glycémie, permettant la mesure en continu du glucose.

Mais le changement le plus marquant à ses yeux est plutôt lié à la considération des personnes vivant avec un diabète. Lui qui a vu l'évolution, notamment concernant la lutte contre les métiers interdits, témoigne aujourd'hui : « *Ce qui a évolué, c'est la prise en compte de la personne dans sa globalité, en tant qu'individu et au-delà du traitement. La prise en charge change : on vise maintenant l'équilibre alimentaire plutôt que le régime, l'activité physique...* » Daniel observe aussi maintenant qu'il y a moins de tabou et moins de honte chez les personnes vivant avec un diabète, même si cela reste un cheminement propre à chacun : « *On croise aujourd'hui des personnes qui portent leur pompe ou leur capteur sans se cacher. Il y a quelques années, je ne voyais pas ça.* »

« On a le droit de vivre avec plaisir quand on a un diabète »

Lorsque nous demandons à Daniel ce qu'il retient de son parcours, une humilité immense l'envahit : « *Je me suis donné les moyens d'avoir certaines compétences, et je suis heureux de pouvoir encore les rendre audibles aux autres. Je ne suis pas fier, je me sens utile lorsque j'ai pu aider.* »

Pour conclure, il rappelle l'importance des fondamentaux qu'il partage lors des actions de dépistage au sein de l'AFD 14-61 NC : le traitement, le parcours de soin, l'équilibre alimentaire et l'activité physique. Mais il y ajoute deux convictions personnelles forgées par son expérience : « *Il faut savoir parler à ses pairs et prendre soin de soi. À la Fédération, la Ligne Écoute Solidaire ou les associations locales sont faites pour ça. On a le droit de vivre avec plaisir quand on a un diabète* ». Enfin, il invite à ne jamais négliger sa propre expérience de la maladie : « *La personne vivant avec un diabète connaît sa maladie mieux que quiconque, elle connaît sa vie. Et son expérience est essentielle.* »

Pour en savoir plus :

- [Je rejoins mon asso locale](#) ;
- [Devenir bénévole](#) ;
- [Je recherche du soutien](#) ;
- Découvrez les [portraits de bénévoles](#) et le portrait du mois de juillet destiné à [Evelyne Hengbart](#), bénévole au sein de l'antenne Lille Métropole de l'Association des Diabétiques de Flandre maritime (AFD 59).